

Observatoire Anguille européenne

• Effectifs de civelles dans les passes-pièges (2019-2020)

Voir l'analyse



150977 civelles en 2020

État global

Site de suivi



ETAT

- Non défini
- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Très Mauvais

TENDANCE EVOLUTIVE

- Croissante
- Stagnante
- Décroissante
- Indéterminée

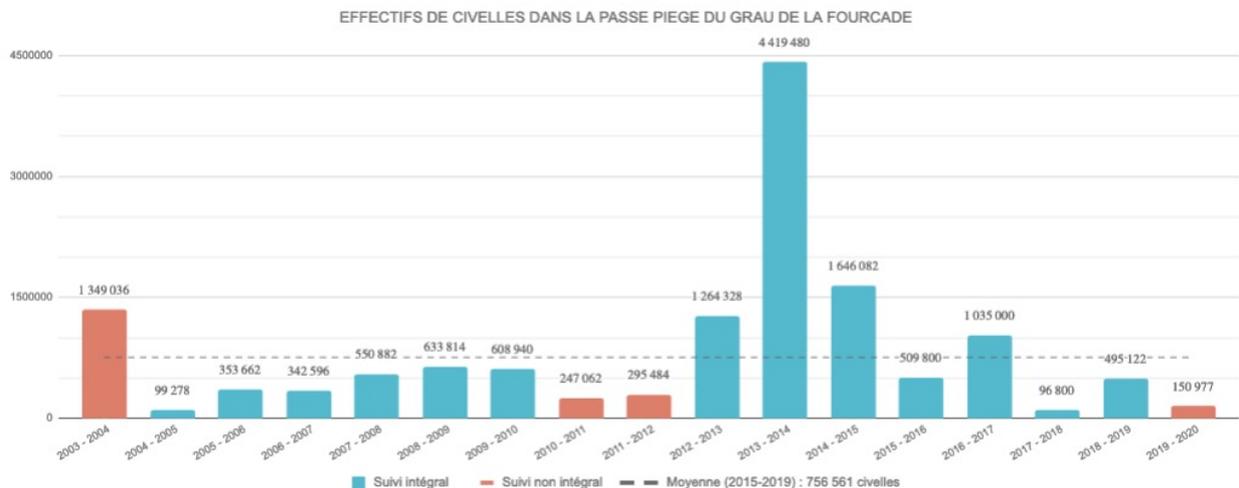
PLAGEPOMI 2016-2021

- Zone d'Action Prioritaire Anguille
- Sites de suivi fonctionnels
- Projets de sites de suivi



1. EFFECTIFS DE CIVELLES DANS LES PASSES-PIEGES

Au cours de la saison 2019-2020, 150 977 civelles ont été capturées dans la passe-piège du Grau de la Fourcade.



⚠ Ces données sont disponibles en libre accès au format Excel, via [ce lien](#) ⚠

Cette saison marque un net recul par rapport à la précédente, où l'effectif de civelles était déjà considéré comme très mauvais. L'effectif comptabilisé ne peut toutefois pas être considéré comme réellement représentatif, plusieurs dysfonctionnements ayant impacté le suivi cette saison :

Le dispositif était inopérant du 21 décembre 2019 au 28 janvier 2020, suite à une mise à l'arrêt de la passe pour changer la pompe hydraulique permettant son fonctionnement. La date de début de migration n'est par conséquent pas connue. Les premières civelles capturées au mois de février disposaient de stades pigmentaires relativement avancés, laissant penser que la migration a démarré au mois de janvier, d'autant plus que la gamme de température était optimale pour la mobilité des civelles.

Le suivi a ensuite été stoppé précocement le 14 mars 2020 en raison du confinement en lien avec l'épidémie de Covid-19, alors que les captures journalières étaient encore conséquentes. L'effectif annuel de civelles à la passe piège est par conséquent sous-estimé. Néanmoins, les flux constatés au mois de février laissent fortement penser qu'avec un fonctionnement normal, le résultat n'aurait pas inversé la tendance d'évolution annuelle à la baisse, d'autant plus que les mois de février et mars sont habituellement les mois où la majorité des flux de civelles sont observés chaque année (environ 65% des civelles capturées cette année l'ont été en février, et 2% en mars).

Les autres suivis et études fournissant des informations sur les recrutements en anguilles en Rhône Méditerranée pour la saison 2019 2020 tendent également à montrer une baisse des arrivées de civelles au niveau des estuaires ou des lagunes. Des pêches électriques ciblant les petites anguilles sur certains fleuves côtiers (Têt dans les Pyrénées Orientales ; Arc, Touloubre, Cadière ou Anguillon dans les Bouches du Rhône) indiquent en effet des densités beaucoup plus faibles que lors d'opérations similaires réalisées dans les années 2012 à 2015. Le descripteur de recrutement du Rhône est également à l'un de ses niveaux les plus bas en 2020. Les effectifs de civelles capturées dans les Flottangs au Grau de Bages-Sigean étaient également plus faibles en 2019-2020 que ceux observés à la saison précédente (2018-2019).

L'effectif de civelles au Vaccarès est par conséquent considéré à la baisse par rapport aux 5 dernières années et l'état de la population 2019/2020 reste très mauvais compte tenu des observations réalisées ailleurs sur le Bassin Rhône-Méditerranée.

2. PROTOCOLE ET MODALITÉS DE CALCUL :

La passe-piège est constituée d'une rampe de reptation à brosses se terminant par un bac de piégeage de 200 litres où les civelles sont récupérées lors des 2 à 5 visites hebdomadaires.

Le suivi a lieu d'octobre à avril (période propice à la migration). Les civelles capturées sont séparées des anguillettes, puis pesées sans dénombrement. Afin de déterminer le poids moyen des individus et d'estimer ainsi l'effectif piégé, 6 sous-échantillons hebdomadaires de 30 civelles sont pesés. Elles sont ensuite rapidement relâchées dans l'étang de Vaccarès où elles poursuivront leur croissance.

Les effectifs de la dernière campagne sont comparés à la moyenne des effectifs des 5 saisons précédentes. Les variations annuelles d'effectifs sont considérées significatives si elles dépassent l'IC95. Dans le cas contraire, la tendance annuelle est considérée stable.



Ci-dessus : De gauche à droite, le bac de piégeage des civelles, la rampe de reptation en brosses, et la libération des individus après biométrie (© MRM)

3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET STRATÉGIE DE SUIVI :

La pêche à la civelle est interdite en région méditerranéenne française. Avant 2003, on ne disposait d'aucune information sur le recrutement en civelles sur le bassin. Après une étude de faisabilité couvrant l'arc méditerranéen et la Corse, un classement des sites favorables pour l'installation d'une passe-piège à civelles a été établi. Le premier site retenu a été le Grau de la Fourcade dans le delta du Rhône où une passe-piège a été installée à l'automne 2003, avec un suivi à partir de janvier 2004. Intégrée au réseau de sites index du *Plan de Gestion National de l'Anguille*, la passe piège du Grau de la Fourcade est aujourd'hui le seul site fonctionnel pour le suivi du recrutement de civelles en Méditerranée.

Toutefois, l'entrée d'eau de mer dans l'étang du Vaccarès étant gérée par des vannes, l'entrée des civelles est conditionnée par leur gestion, ce qui peut donner une indication quelque peu biaisée des effectifs qui seraient recrutés en conditions naturelles. Dans le cadre du PLAGEPOMI 2016-2021, un nouveau site de suivi sur une connexion naturelle à la mer de l'étang de Bages-Sigean est en cours de test par l'Université de Perpignan.



Ci-dessus : De gauche à droite, Le Grau de la Fourcade, les martellières contrôlant les échanges d'eau dans le Vaccarès , des civelles au moment de la biométrie (© MRM)



4. PARTENAIRES TECHNIQUES DE SUIVI :





6. RAPPORTS D'ETUDES

Retrouvez les rapports d'études sur le site de l'association MRM

OU

Contactez-nous



contact@migrateursrhonemediterranee.org



04 90 93 39 32

Observatoire



Partenaires financiers



Contexte et objectifs

